TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-419 DU 27 AOUT 1997

Portant nomination de Monsieur RAANAN (Rani) LEVY en qualité d'Ambassadeur Itinérant, Conseiller Spécial du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-425 du 04 octobre 1996 portant organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet du Président de la République ;

SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 août 1997.

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur RAANAN (Rani) LEVY est nommé Ambassadeur Itinérant, Conseiller Spécial du Président de la République.

.../...

Article 2.- Le présent Décret prend effet à compter du 27 août 1997 et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 27 août 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions Porte-Parole du Gouvernement,

Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,

Gatien HOUNGBEDJI.-
(Ministre intérimaire)

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Jijoho Léonard PADONOU.-
(Ministre intérimaire)

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MAEC 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JO 1.-